Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 022-212203731-20251202-05_2025_30-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

MAIRIE DE TREOGAN
22340

Treogan
Coeur d'Armor

N° 05/2025/30

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 28 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit novembre à 19h00, légalement convoqué le dix-huit novembre deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno LE GOFF, Maire.

Présents : Mr Bruno LE GOFF, Mr Laurent BOURLES, Mr Jérémy LE MERLE, Mme Vanessa LE GOFF, Mme Adeline BARDON, Mr Frédéric EVEN, Mr Gérard TANGUY, Mme Rozenn LE MERLE SEREIN, Mr Steve TOURNOIS, Mr Alain LE COENT
Absents : Mr Honoré LESCOAT,
Secrétaire de séance désignée : Mme Vanessa LE GOFF

Nombre de membres en exercice : 11 – Nombre de présents : 10 – Nombre d'absents : 1 – Nombre de votants : 10 -Nombre de procuration : 0 – Date de convocation : 18/11/2025

Votants : 10	**Pour : 08**	**Abstention : 1- M Tanguy**	**Contre : 1**

Objet : VOIRIE : Devis KERALAIN – Accès du camion poubelles à la résidence de M PERROT

Le Maire rappelle au Conseil que la Commune doit prévoir les travaux permettant l'accès du camion du Service d'ordures ménagères à la résidence de M PERROT Christian, le demandeur. M LE GOFF, M BOURLES et M LE COËNT se sont rendus sur place afin de constater le volume de la réalisation de ces travaux. Le Maire propose que le terrassement soit effectué par M TANGUY Gerard et présente au Conseil le devis de ce dernier de 1156 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE le devis de l'entreprise TANGUY Gerard et

AUTORISE le Maire à effectuer les travaux de voirie au KERALAIN.

Certifiée exécutoire compte tenue de la transmission en préfecture le 2/12/2025.

Le Maire,
Bruno LE GOFF

MAIRIE DE TREOGAN
CÔTES D'ARMOR